

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1416

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pilonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1416**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de marchés de fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant maximum de 16 000 000 € HT pour quatre ans.

La fourniture et le façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon fait l'objet de trois lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 pour les communes : Lyon 1^{er}, 4°, 5°, 6°, 9°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, comporterait un engagement de commande de 400 000 € HT minimum et 1 600 000 € HT maximum pour un an et de 1 600 000 € HT minimum et 6 400 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 2 pour les communes : Lyon 3°, Villeurbanne, Bron, Charly, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Givors, Grigny, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, comporterait un engagement de commande de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an et de 1 200 000 € HT minimum et 4 800 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 3 pour les communes : Lyon 2°, 7°, 8°, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, comporterait un engagement de commande de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an et de 1 200 000 € HT minimum et 4 800 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution de marchés de fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet la fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant de :

- lot n° 1 : de 400 000 € HT minimum et 1 600 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse,

- lot n° 2 : de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse,

- lot n° 3 : de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2011 et éventuellement 2012, 2013, 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.